

PA

1642

Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010350685

Autre ex.: JJ

Notes

sur le

Tir en Valais

par J.-B. BERTRAND

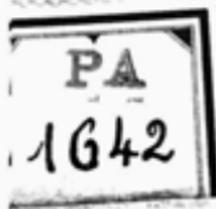


A. MONTFORT

IMPRIMERIE NOUVELLE MARTIGNY

1937

R273201960



PA 1642



3289

NOTES SUR LE TIR EN VALAIS

par J.-B. BERTRAND

En ce temps-là, pour parler comme les évangélistes, le Valais, par quoi il faut entendre les VII dixains du Haut, avait des visées impérialistes. Il venait d'annexer les *gouvernements* de Monthey, d'Evian, des Alpes, et projetait d'étendre sa domination sur les vallées d'Aoste et de Chamonix. D'autre part, ses voisins, le roi de France, les ducs de Savoie et de Milan, l'empereur d'Allemagne étaient en continuel état de guerre et il convenait de prévenir une violation du territoire et de se préparer non plus seulement pour l'attaque mais aussi pour la défense. Des ordonnances officielles furent donc édictées en vue de l'organisation des milices. C'est à cette époque, au milieu du XVII^e siècle, que nos historiens Furrer et Grenat fixent l'origine de nos sociétés de tir.

L'affirmation est peut-être exacte quant à la reconnaissance officielle de celles-ci. Mais pour le Haut-Valais on peut en reculer la fondation à l'émancipation des communes après le soulèvement victorieux contre les sires de Rarogne (1417-1418).

Dès lors, en effet, ce ne sont plus des serfs et des mercenaires, *Knechte*, qui représentent la milice du pays, mais des hommes libres, des patriotes, *Landsleute*. On était citoyen dès l'âge de 14 ans et le dimanche, on portait le sabre au côté. Cette autonomie força les communautés naissantes à

s'organiser pour la défense de leurs droits et privilèges, et à instaurer un service militaire régulier — de là date l'institution des bannerets et des capitaines — avec des exercices de maniement d'armes et de tir (*armilustrium*) et des revues ; le règlement militaire de la paroisse de Savièse du 6 septembre 1462, calqué sur celui des communes du Haut-Valais, témoigne de cette évolution. Par ailleurs le goût pour les confréries, les consortages, les corporations, les *Zünfte* était trop ancré dans les mœurs valaisannes pour qu'il ne s'étendit pas aux porteurs d'armes à feu, alors l'élite des bourgeoisies locales.

Quant au Bas-Valais, savoyard, St-Maurice jusqu'en 1475 et Monthey jusqu'en 1536, il est plus que probable qu'il ait eu à l'instar d'Evian, de Thonon, de Chambéry et des bonnes villes du Pays de Vaud voisin, ses archers et arbalétriers constitués en compagnies sous les ordres d'un capitaine ou d'un abbé, puisque le Comte Pierre II (1263-1268) les introduisit dans ses États ; il encouragea entre autres le tir à l'oiseau ou au « papegai » qui survécut à St-Gingolph jusque vers 1860. Le Comte Amédée VIII les autorisait dans ses « Statuts » de 1430, en vigueur dans le Bas-Valais et le duc Charles VII (1504-1553), à qui les Haut-Valaisans prirent le pays de Gavot, en favorisa le développement par des franchises accordées aux rois des tirs. Le titre de « Braves Enfants de la Ville » dont s'affublaient les arquebusiers de St-Maurice est de provenance indubitablement savoyarde. Ils figuraient aux processions de la Fête-Dieu et de la saint Maurice dès la fin du XVe siècle. D'autre part, l'abbé de Quartéry, auteur du « *Liber Vallis illiacæ* » rapporte dans la chronologie de l'évêché de Jodoc de Syllenen que l'ancien pont provi-

soire sur le Rhône se trouvait en 1467 aux Glariers près de la maison des tireurs, *apud domum sclopetariorum*.

Les incendies, les gouttières, les rats, et plus encore l'insouciance et le désordre ont détruit, égaré ou dispersé la plupart des documents de cette époque. Il en reste cependant assez pour nous renseigner sur les progrès de l'armement au cours des siècles. L'emploi de l'arc et de l'arbalète, exclusif jusqu'au XIV^e siècle, cède la place dès le XV^e à celui de la couleuvrine qui, perfectionnée et munie d'une crosse, devient au XV^e la haquebuse ou l'arquebuse, la lourde et la légère ; à cette dernière qui s'appuyait sur une fourche, se substitue insensiblement le mousquet utilisé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. A son tour le mousquet sera absorbé par le fusil à pierre et la carabine, de là les vocables d'arquebusiers, de mousquetaires, de fusiliers, de carabiniers dont nos tireurs se parent tour à tour.

Les guerres de Bourgogne, les campagnes d'Italie, et la conquête du Vieux Chablais eurent pour résultat de renforcer, d'améliorer l'organisation de milices cantonales.

Pour développer leur adresse, leur émulation, leur esprit martial, la Diète ordonnait en 1544 qu'un tir annuel de 3 jours aurait lieu dans chaque dixain avant la Saint-Martin (11 novembre) ; dans ce but, elle octroyait à chacun d'eux 6 écus bons à prélever sur la pension du roi de France. Encouragés ainsi par les pouvoirs publics, les groupements de tireurs existants prirent un nouvel essor et de nouveaux se fondèrent dans la plupart des localités tant de plaine que de montagne. Trois ans plus tard, la Diète décidait que si un dixain renonçait à organiser ce tir, l'allocation officielle lui serait

retirée au profit des autres dixains ; celui de Sierre s'étant montré récalcitrant en 1550 fut privé pendant 2 ans de sa part ; l'année suivante, la Diète fixait les dates à laquelle ces tirs devaient s'effectuer à Ernen et à Viège. Ces tirs de dixains existaient encore au XVII^e siècle, car d'après les comptes du capitaine Jean Stockalper (1652-1656), la caisse désénale contribuait à la réparation du stand, au remplacement des cibles, au vin d'honneur et aux prix, entre autres aux « Zendenblumen » : il était d'usage que le tireur classé premier reçût un bouquet de fleurs tantôt artificielles, tantôt naturelles (par exemple à Port-Valais), accompagné naturellement d'un prix en nature ou en espèces. Dans le Lœtschental, le bouquet était remplacé par une couronne.

Le développement constant du noble jeu, *nobilis lusus*, provoqua l'établissement des tirs nationaux, « Landschiessen », réservés aux patriotes, soit aux ressortissants des dixains supérieurs.

Les premiers que je repère auraient été organisés par Ernen (1634) puis par Sion (1643). Celui-ci réussit brillamment et « à la satisfaction des autres dixains ». Les *Herren Schitzen* de Brigue s'y distinguèrent et leur dixain ne pouvant les récompenser dans la mesure qu'il le désirait, s'engagea à le faire dès que l'état de son coffre-fort le permettrait.

Ce succès engagea la Diète à renouveler l'expérience et à l'ériger en coutume : Sierre fut chargée d'assumer un nouveau *Landschiessen* pour le 22 octobre 1657 ; l'Etat y contribua par un prix de 10 pistoles.

En 1680, le 3 novembre, ce fut le tour de Loè-

che ; les tireurs de Sion y remportèrent 9 premiers prix (« Silberblumen »). D'autres sans doute suivirent, par exemple à Rarogne en 1683.

Organisation et règlements

Rares étaient les localités qui n'avaient pas leurs confréries de tireurs. Une paroisse de 600 âmes en comptait jusqu'à 9. Pour être profanes, elles n'en affectaient pas moins une certaine allure religieuse : si les premiers archers avaient choisi Saint-Sébastien, cible vivante, pour patron — depuis le XVII^e siècle on ne l'invoque plus que contre la peste — les mousquetaires se plaçaient sous l'égide (ici par exemple Vouvry, Port-Valais, Monthey, St-Maurice) du chef de la légion thébéenne, là (Orsières) de Saint Nicolas, ailleurs (Chamoson) de Saint André ou (Visperterminen) de Saint Théodule. Les confrères assistaient chaque année à un office solennel spécial et faisaient dire des messes pour les défunts.

Chaque société avait ses locaux : *stance* devenu par la suite *stand* (Schützenlaube), *cibe* (cible depuis 1811) plus ou moins vastes et confortables selon les ressources. Les plus beaux du pays étaient ceux de Brigue, restauré en 1652, de Loèche, de Sion, de St-Maurice, rebâti en 1622. Celui-ci, après l'incendie de 1693, servit de salle de réunion aux bourgeois. La topographie de Mérian (1642) reproduit les *tirages* de St-Maurice, de Sion et de Loèche, et la *Cosmographie* de Münster celui de Sion (1550).

Les plus anciens règlements conservés remontent à 1635 pour Val d'Illiez, 1683 pour St-Maurice, 1698 pour Visperterminen, 1708 pour Martigny, 1736 pour Port-Valais, etc., et encore plu-

sieurs font-ils allusion à des règlements antérieurs. Les statuts des « Nobilium confratrum dominorum civitatis sedunensis » datent de 1600 ; ils ont été remaniés en 1682, 1718 et 1754. Ces règlements prévoient la constitution du comité (capitaine, procureur, secrétaire, ou capitaine, lieutenant, huissier), et ses attributions, les devoirs des tireurs et des marqueurs, les prix (jadis surtout en objets d'étain) et les pénalités, tantôt en nature (pots et quarterons de vin) tantôt en espèces. Il est piquant de relever l'esprit de chauvinisme qui les anime ; ainsi le règlement de St-Maurice de 1753 fixe pour la passation d'un fils de bourgeois confrère 1 quarteron de vin et 2 verres, d'un fils de bourgeois non confrère, 2 écus blancs, 2 quarterons de vin, 2 verres ; d'un habitant, 12 écus, 2 quarterons, 3 verres. Le conseil est composé de 3 bourgeois, à l'exclusion des habitants.

Par contre, on découvre de curieux cas de conquêtes du féminisme avant la lettre : on vit à Bûrchen une veuve Zum-Oberhaus et à Sion une demoiselle Advocat rivaliser avec les hommes pour le coup de feu.

Le nombre de tirs variait entre 8 et 12 par an. Outre leurs bâtiments et installations, les sociétés possédaient des terrains, surtout des vignes que les membres cultivaient eux-mêmes, ainsi que des fonds et créances, dont les revenus étaient appliqués aux prix et aux traditionnels *repas de cible*, plus rarement à des confrères indigents (Nax). Ceux de Sion, de Loèche, de Viège, de Monthey (la fricassée au château) étaient non moins fréquentés et fameux que les raclettes plus populaires et plus arrosées de Savièse, de Lens, de Kippel ou de Visperterminen.

Dans un carnet datant de 1761, où se trouvent les règles et ordonnances de la « Cible » de Monthey, nous trouvons un Préambule intéressant à reproduire. Le voici :

« L'honorable et louable confrérie de la Cible de Monthey a été rétablie ou restaurée, par deux fois, à savoir en 1799 et 1802, époque de notre indépendance. Son institution remonte à des temps des plus reculés. Elle commença d'abord par la flèche et le dard ou javelot, tirés au but. Ensuite de l'invention de la poudre à canon on se servit du fusil. Son invention nous a été transmise depuis 1475, époque de notre réunion au Valais, sous la domination des ducs de Savoie, jusqu'à nos jours qu'ils ont conservés. Cet usage est une physionomie particulière, nationale dans son goût même pour le métier des armes ; on lit sur leurs traits, son amour pour son indépendance, que l'on retrouve dans ses guerres, ses révolutions, ses mœurs et dans leurs usages, quelques-unes de ces institutions qui appartiennent à un peuple belliqueux. La Cible, qui est l'art de pointer et de tirer avec adresse ; c'est dans la belle saison et dans presque toutes les communes du pays un amusement et un exercice national. Des jeux, des repas et des bals se suivent assez ordinairement, ces jeux, où prix de tirage, où règnent la gaîté, l'ordre et la dicence. »

Développement des sociétés de tir

A part les tirs locaux qui s'échelonnent entre le 1er mai (encore une réminiscence savoyarde) et la saint Maurice (22 septembre) et les tirs désénaux et nationaux, il convient de mentionner les tirs *francs*, ainsi nommés parce qu'accessibles à tous,

offerts à leur avènement par les gouverneurs de Monthey et de St-Maurice, par les châtelains de Bouveret, les majors de Nendaz et d'Hérémece dans le Bas-Valais, par les grands bannerets et les grands capitaines dans le Haut, et aussi par les officiers aux services capitulés qui obtenaient une compagnie ou montaient en grade. Citons aussi les tirages dits *prix du souverain* parce que la caisse de l'Etat y participait : ils étaient particulièrement achalandés, sinon obligatoires. Le carnet en ma possession du notaire Guerratti, procureur de la cible de Monthey, autour de 1750, rapporte que le *prix du souverain* attirait entre 105 et 115 amateurs au lieu de 10 à 25 qui fréquentaient les tirs ordinaires.

Ralentie, et pour cause, pendant l'occupation française et l'annexion à l'Empire, l'activité des sociétés de tir prit un nouvel essor après l'incorporation du Valais à la Suisse. Les anciens et vénérables *stances* furent peu à peu adaptés aux nouveaux armements et munitions. L'agitation politique qui sévit à l'état chronique de 1833 à 1847 eut, le croirait-on, une influence plutôt favorable. La *Société cantonale des Carabiniers du Valais* fondée le 10 juillet 1836 pendant le tir fédéral de Lausanne, et dont Joseph Barman fut le premier président, organisa les trois tirs cantonaux de 1839 et 1841 à Sion et de 1843 à Monthey ; si celui de 1841 fut relativement calme et placé sous le signe de la réconciliation entre les deux parties du canton, les deux autres se ressentirent de l'atmosphère des tirs fédéraux de l'époque : de vrais meetings radicaux avec sympathie non déguisée pour la *Jeune-Suisse*. De l'autre côté de la barrière, la Vieille-Suisse multipliait elle aussi les exercices de tir — les femmes s'en mêlaient et la fille du lé-

gendaire Gros-Bellet était à la tête d'une compagnie à Val d'Illiez — qui pour être moins bruyants étaient aussi efficaces.

Lens eut jusqu'à 4 et 5 sociétés. En 1846, les *Vieux Suisses* des divers villages s'exercent au tir chaque dimanche et se constituent en société de la *Grande cible*. Ce que constatant, les quelques *gripieux* et *mitoux* de la paroisse en font autant et forment la société du *Cordon vert* avec la devise de la Jeune-Suisse : « *Liberté, Egalité, Humanité* ». Rappelons à ce propos que le cordon vert était autrefois l'insigne de plusieurs groupements tels que St-Maurice et Outre-Rhône. Les tireurs de Salvan continuent à l'arborer.

Après le retour à un calme relatif, les tirs cantonaux furent rétablis : Martigny reçut les tireurs valaisans et confédérés en 1864, St-Maurice en 1867, année où fut inauguré le stand de Châble, Vouvry en 1875.

Mentionnons aussi que les *Sociétés de Carabiniers* de Vouvry, de Monthey et de St-Maurice étaient particulièrement actives. Les tirs de la saint Pierre (29 juin) à St-Maurice et les Fêtes d'août (15 août) à Monthey étaient des événements d'importance dans la vie de ces cités, et, accompagnés de réjouissances diverses, attiraient par centaines les curieux des environs et du canton de Vaud.

Le tir cantonal de 1867

Le tir cantonal de 1867 ayant eu lieu dans la ville de St-Maurice chargée d'organiser celui de 1937 il mérite de retenir un instant notre attention.

Dès le XVI^e siècle déjà, puisqu'il fut *reconstruit*

en 1622 — ce qui recule la fondation du *Noble Jeu de cible* au delà de 1643 date formulée par quelques journaux — le *stance* se dressait au Glarier. A la suite d'un incendie, il fut en 1861 transféré en Châble où il se maintint jusqu'en 1921. Mais ce n'est pas le bâtiment de la cible qui sert aujourd'hui de dépôt de menuiserie qui fut utilisé pour le tir cantonal de 1867. Le stand se trouvait sur l'emplacement actuel du terrain de football, et la ciblerie sur les prés de l'Abbaye, au delà du chemin qui des Granges des Prés tendait aux Cases ; après chaque coup, les cibarrs sortaient de leur niche protégée par des madriers de chêne, pour marquer le résultat.

Seule l'ancienne carabine fut employée (le *velterli* ne devint à la mode qu'après 1870). Il se trouvait sur place un foyer pour la fusion du plomb et chaque tireur coulait ses balles dans un moule personnel correspondant au calibre de son arme.

Dans le comité figuraient — constatons-le avec mélancolie — les représentants des principales familles de St-Maurice, pour la plupart disparues ou en voie d'extinction : les Barman, de Bons, Chapelet, Riche, de Stockalper, etc.

La souscription pour le pavillon des prix avait atteint 10.000 fr. Dans l'angle formé par les chemins qui de nos jours conduisent à la clinique et au cimetière, avaient été montées quelques installations provisoires : cantine, logements pour les tireurs (il n'existait alors, à St-Maurice, que les Hôtels du *Simplon* et de l'*Écu du Valais*), pont de danse. Les baraques de forains se succédaient le long de la voie ferrée du bâtiment Nicoud au chemin des Cases. Oh! pas de tirs de pipe ou de carrousels, on se contentait alors de montreurs de sauvages d'Amérique (?), de bateleurs, de tirs à l'arbalète,

de marchands de pacotille, de biscômes et de pains d'épices, et de singes grimaçant sur la bosse d'un chameau. La fête se prolongea du dimanche 2 juin au lundi 10, favorisée par le beau temps. Le cortège d'inauguration à travers la ville pavoi-sée était conduit par la musique de Ludwisbourg ; l'*Agaunoise* venait d'être fondée. Un groupe de carabiniers, garde d'honneur de la bannière cantonale, était commandé par Pierre Philippequin, un *St-Mauriâ* d'origine belge, très droit sous ses 91 ans.

Au programme des festivités figuraient entre autres une journée vaudoise (2 juin) où discoururent les vedettes politiques de l'époque : Louis Ruchonnet, Maurice Barman, Cyprien Barlatay, et une journée officielle (6 juin) où l'on entendit les anciens cons. d'Etat Ant. Cretton et Hypolite Pignat, le commandant Maurice Chapelet, le chef du gouvernement Alexis Allet, qui parla dans les deux langues. M. de Lavalette, le trop entreprenant entrepreneur de la ligne du Simplon alors en construction, le colonel de Loës, d'Aigle, etc.

Les orateurs s'en donnaient autant que les tireurs. Le dimanche 9 juin montèrent encore à la tribune MM. Allet, vantant l'œuvre du diguement du Rhône et célébrant les mérites de son prédécesseur Maurice Barman, l'ancien conseiller d'Etat et homme de lettre, Charles-Louis de Bons, portant son toast aux... martyrs de la foi, Cyprien Barlatay à la concorde, Jules Tavernier, étudiant, à la patrie, Maurice Barman au collège de St-Maurice et à son préfet, le chanoine Gard, les conseillers nationaux Perrin et Cérésolle aux fêtes républicaines et au canton du Valais, cependant que le célèbre ténor Mengis déclenchait des bravos enthousiastes par un hymne à la Patrie. Une sorte de pa-

rade ou tournoi militaire agrémenta la journée. Deux camps de soldats revêtus d'anciens uniformes de couleurs différentes, après avoir chargé leurs armes par mouvements, échangèrent un feu d'enfer. Sous l'effet de l'émotion, à moins que ce ne soit du fendant, l'un d'eux omit de retirer la bague du canon et ce singulier projectile se planta dans le shako de l'adversaire d'en face. Et ce fait divers amusa plus la foule que les assauts d'éloquence répercutés par les rochers de Vérossaz...

* * *

Il y a un demi-siècle, exactement le 29 juin 1886 la société des carabiniers, tombée en léthargie, ressuscitait à St-Maurice ; l'année suivante elle modifiait son enseigne en celle de société des *Tireurs du Rhône*. C'est sur son initiative que se fonda le 23 avril 1894 à Martigny-Bourg la *fédération cantonale des sociétés de tir* et dès lors commence une nouvelle série de tirs cantonaux: Monthey en 1903, Sierre en 1932 et St-Maurice en 1937.

Mais ça, ce n'est plus de l'histoire, c'est de l'actualité.

J. B. Bertrand.





